qui aura lieu aujourd'hui samedi à 9 heures très précises du soir.

**Lannoy.** — *Une audition musicale.* — Demain dimanche, la Fanfare municipale se fera entendre à l'église pendant la messe de onze heures. Elle exécutera sous la direction de M. Paul Mager: 1° Grande fantaisie sur Werther, Massenet ; 2° Quatuor pour saxophones, Schumann ; 3° Ouverture des Francs-Juges, Berlioz.

**LEERS. — Les dangers de l'alcoolisme. — Une femme qui meurt des suites de l'ivresse.** — Un fait lamentable vient de se produire dans la commune. Une femme est morte misérablement pour avoir abusé des boissons alcooliques. Apolline Hespel, veuve J.-B. Spriet, (c'est le nom de cette femme) âgée de 63 ans, errait, vendredi matin, dès la première heure, dans le hameau de Carihem. Elle se trouvait dans un état d'ébriété tel que les jambes lui manquaient pour faire un seul pas.

Sale, remplie de boue, d'un aspect lamentable et presque hideux, elle était venue s'échouer sur la chaussée, vers six heures et-demie du matin.

Un cabaretier, M. Henri Meurisse, qui l'aperçut, lui fit prendre un peu de café chaud pour la ranimer, car elle était en même temps transie de froid. Rien n'y fit. L'état de la vieille femme semblait empirer. Des voisins la firent entrer dans le magasin de charbon de M. Nivesse, et la couchèrent sur des copeaux. Malgré les soins qui lui furent prodigués, Apolline Hespel rendait le dernier soupir vers sept heures et demie. Malgré l'état repoussant dans lequel se trouvait son corps, une cabaretière, Mme Hortense Dulhoit, le lava et l'ensevelit dans du linge qu'elle alla chercher chez elle.

M. le Maire de Leers et la gendarmerie de Lannoy furent informés de cet événement et les constatations légales furent faites. Le cadavre ne portait aucune contusion ou blessure. Dans une poche se trouvait une somme de onze francs quatre-vingt-dix centimes. Nous avons appris que cette femme avait été vue dans le même quartier la veille, dans un état d'ivresse assez prononcé, et elle se dirigeait tant bien que mal vers la gare de Roubaix-Wattrelos.

Il est probable qu'elle a passé la nuit en plein air et sous l'influence de l'alcool, perdant la raison, elle a fini de la triste manière que l'on sait. M. Tribou, médecin à Leers, a examiné le cadavre et a conclu que la mort avait été produite par suite de l'ivresse.

Cette femme ne travaillait jamais, ou plutôt presque jamais. Elle était plus connue à Leers sous le sobriquet de « Marchande de Wassingues ». Elle vendait en effet de temps en temps ces sortes d'objets. Elle était de plus expulsée de France et était sortie de prison il y a quinze jours après une détention de huit mois. Elle a deux fils: l'un habite Leers, au Vert-Bois et l'autre reste à Lys. Elle était originaire de Pecq.

**Hem.** — *La mort de M. Mulaton.* — Nous avons annoncé, hier matin, la mort de M. Antoine Mulaton, ancien industriel et ancien conseiller municipal. M. Antoine Mulaton était né à Liergues (Rhône), en 1814. Il s'adonna de bonne heure à l'industrie et fit à Lyon son apprentissage de teinturier. Voulant se perfectionner dans cette industrie, il parcourut l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Vers 1850, il vint se fixer à Hem. Il avait alors quarante ans.

M. Mulaton était avant tout un homme de travail. Il fonda dans la commune d'Hem l'industrie de la teinture qui n'était encore qu'à l'état d'enfance, et s'associa M. Serépet.

Ces deux hommes travaillèrent dès lors avec un accord digne d'éloges, et menèrent à bien une industrie qui n'a fait que s'accroître et compte actuellement six usines occupant six cents ouvriers.

Les anciens d'Hem savent qu'on se plaisait autrefois à appeler M. Antoine Mulaton, « le Père de la teinture ». C'est lui, en effet, qui introduisit à Hem, les méthodes de la teinturerie lyonnaise. Très affable envers ses ouvriers, il sera unanimement regretté par eux.

Avec la vieillesse, M. Antoine Mulaton dut abandonner le travail industriel auquel il avait consacré la plus grande partie de son existence et il céda sa place à ses trois fils en qui il trouvait de dignes successeurs. Il siégea sans interruption dans l'assemblée communale comme conseiller depuis l'année 1862 jusqu'en 1892.

Cet homme laborieux et honnête est mort après avoir reçu les derniers sacrements. Il avait 85 ans.

— *Un accident de travail.* — Un ouvrier de la teinturerie Gabert, Louis Mouvaux, âgé de 64 ans, et demeurant à Forest, a heurté contre un bac et s'est fortement contusionné le bras. M. le docteur Coubronne a conclu à une incapacité de travail de quinze jours.

— *Les conscrits de la classe 1899.* — On vient d'arrêter à la Mairie la liste des conscrits de la classe 1899 qui vont tirer au sort le 30 janvier prochain. Cette liste comprend 46 noms; les voici :

Beullens Hilaire, Bossut Fernand, Boulanger Arthur, Boussemart Raymond, Henri Calonne, Clément Henri, Constant Henri, Crépin Alphonse, Decottignies Henri, Defrenne Alfred, Delahaye Jules, Desmullier Désiré, Desmullier Jules, Dillies Jules, Dubaut Alfred, Duleu Auguste, Foucorolle Adolphe, Godmond Edouard, Jeansoone Jules, Jovenau Paul, Koplitz Oscar, Ladessous Emile, Lamarque Julien, Lebre Célestin, Lemaire Pierre, Lenfant Rémy, Leplat Oscar, Libre Henri, Loosfeld Emile, Manche Alphonse, Pottier Désiré, Poulain Clotaire, Prez Eugène, Quiévreux Pierre, Rembrecht Léon, Schietteccatte Oscar, Six Henri, Stun Oscar, Steux René, Tangre Achille, Tricoit Claudi, Vandistadt Jules, Vosdey Jules.

— On trouve les *Pilules du Dr Somer* (contre les maladies de l'estomac, des intestins et les affections qui en dérivent) à la pharmacie *Ployart*. 40612

**L'ALMANACH VERMOT EST PARU!** — Ce magnifique volume de *432 pages* contient des centaines de renseignements utiles, de nombreuses histoires, récits et anecdotes, des bons mots, etc., etc.

Chaque page contient plusieurs illustrations par les meilleurs dessinateurs.

**L'Almanach Vermot** est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

**Enterrements du 30 décembre.** — Mlle Adelaïde Thieffry, neuf heures, église Saint-Eloi (Blanc-Seau). — Jules Lemahieu, neuf heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — Mme veuve Achille Lepers, neuf heures, église Saint-Sépulcre.

**Pour l'achat d'un piano**, adressez-vous, de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix. 55810

**Huile de foie de morue supérieure**, marque Sœtenay. Seul dépôt pharmacie DELADAERE, rue d'Inkermann, 54. Le litre 3 fr. 50.

**APPAREILS DE CHAUFFAGE**
**Cuisinières, Calorifères, Foyers de salles à manger et salons.** — Choix considérable. Magasin au premier. Prix modérés.
**Th. LALLEMAND, 36, Grande Rue, Roubaix.** 29252

Plantes stérilisées, Couronnes, Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

**Voulez-vous** quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 46850

**Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.**

## UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

*2e Section-Est.* — BUREAU DE LA RUE PIERRE-DE-ROUBAIX. — Samedi 30 courant, à huit heures et demie du soir, chez M. Jean-Baptiste Bruggeman, cabaretier, rue de Leuze, 12. Réunion mensuelle du groupe.

*3e Section-Ouest.* — BUREAU DE LA RUE BRÉZIN. — Samedi 30 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Deschamps, place d'Amiens. Réunion du comité. Présence urgente.

*4e Section-Nord.* — BUREAU DU BOULEVARD D'HALLUIN. — Samedi 30 courant à 8 heures et demie du soir, au Vieux Château d'Or, rue Stephenson. Réunion importante du Comité de section. — Présence urgente. L'assemblée mensuelle du samedi 30 courant est remise à une date ultérieure, dont chaque adhérent aura connaissance par invitation personnelle.

*2e Section-Est.* — BUREAU DE LA RUE PIERRE-DE-ROUBAIX. — Dimanche 31 courant, à onze heures et demie du matin, chez F. Delespierre, cabaretier, rue Beaurewaert, 138. Réunion mensuelle du groupe.

## TOURCOING

*Les annonces pour le* JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing: au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

**LES GRÈVES.** — A la filature de MM. Leroux-Lamourette frères, on finit actuellement toutes les parties qui étaient restées sur métier : ensuite le métier est démonté. Le bruit avait couru que MM. Leroux avaient repris six ouvriers : le fait est inexact.

On nous rapporte qu'un des ouvriers qui terminent le travail en œuvre a été victime, jeudi soir, en s'en retournant chez lui, d'une agression rue des Anges. Il avait croisé un inconnu qui, après lui avoir posé la question : « Eh bien ! l'ouvrage, ça marche ! » l'avait roué de coups. Cet ouvrier, nommé Saudez, a été incapable de se rendre au travail vendredi.

— Chez MM. Binet fils, aucun changement. A une heure de l'après-midi, des grévistes ont fait la « conduite » à un trieur de la maison Cau.

— Chez MM. Bayart-Parent, à une heure de l'après-midi, sept ouvriers tisserands sont rentrés au tissage de la rue Gaspard. L'un des chefs de la maison prévenu par téléphone arriva aussitôt. Après une entrevue entre le patron et les sept ouvriers, l'accord s'est fait sur tous les points et le travail sera repris samedi matin d'une façon définitive par ce groupe d'ouvriers.

Tous les tisserands peuvent rentrer dans les conditions acceptées par le groupe ; et en outre MM. Bayart se sont engagés à ne renvoyer aucun ouvrier pour faits de grève.

Des grévistes ont tenté de manifester près de l'établissement, mais la police les a fait circuler.

La plupart des ouvriers en grève ont assisté vendredi matin aux funérailles d'un des leurs qui était décédé à l'hôpital civil. Ils avaient offert des couronnes et ont suivi le corps dans l'attitude la plus calme.

A propos des incidents tumultueux qui se sont produits à Mouscron lors de la promenade d'un certain nombre des grévistes de Tourcoing, nous avons fait procéder à une nouvelle enquête qui a, non seulement confirmé notre première information en tous ses points, mais a même révélé des faits d'une gravité exceptionnelle.

Il est bien exact que quelques-uns des manifestants ont usé d'intimidation près de la femme de M. Cornard en disant qu'on empêcherait bien son mari de travailler.

Chez un autre ouvrier occupé à Tourcoing et dont la femme était seule, on a été jusqu'à proférer des menaces de mort contre cet ouvrier. Une plainte a d'ailleurs été déposée à la police par cette femme qui a ajouté que celui qui avait menacé portait une « bosse » au dessus de l'œil.

Enfin il se confirme tout à fait que le citoyen Delsalle a excité ses amis contre les trois agents de police Tiberghien, Descamps et Degraeve, qu'il n'est pas entré de son plein gré au poste, mais que les agents l'y ont poussé de force.

Nous devions revenir sur ces détails dans l'intérêt même de la vérité, puisqu'on avait contesté l'exactitude de notre récit, et nous le faisons sans aucun esprit d'animosité contre ceux qui se sont laissés aller à d'aussi regrettables écarts.

**Témoignage de sympathie à M. Jules Watteeuw.** — Vendredi soir à huit heures, les membres de l'ancien comité Watteeuw, comité qui s'était formé lorsque notre concitoyen avait reçu les palmes académiques, se sont réunis dans une salle de l'Hôtel-de-Ville et ont offert à M. Jules Watteeuw, en témoignage de sympathie, un agrandissement de la photographie du groupe formé par les membres du comité. Un des membres lui a présenté le cadeau et M. Watteeuw a remercié en termes émus. Un exemplaire réduit de cette photographie a été remis à chaque membre du comité.

**Le droit des pauvres et les combats de coqs.** — Avis est donné aux intéressés que les commissions administratives des hospices et du bureau de bienfaisance réunies, ont décidé, dans leur séance du 16 décembre dernier, de fixer comme suit le droit des pauvres à percevoir sur tous les combats de coqs qui seront donnés à Tourcoing pendant l'année 1900 : Pour les parties où il est perçu 0,25 c. d'entrée, 2 fr.; pour les parties où il est perçu 0,50 c. d'entrée, 3 fr.; pour les parties où il est perçu 1 fr. d'entrée, 5 fr. Il est bien entendu que ces droits sont exigibles pour chaque journée de combat. Pour les parties et concours où l'enjeu sera de 500 fr. et plus, le droit sera de 10 0/0 de la recette brute.

**A l'Hospice général.** — *Adjudication des vins et spiritueux.* — Jeudi après-midi, il a été procédé à l'Hospice général, à l'adjudication des vins et spiritueux nécessaires aux services des Hospices de Tourcoing. Voici les résultats de cette adjudication :

Alcool à 95°, 200 litres, adjudicataire : M. Louis Grau, à 2 fr. 79 le litre ; Eau-de-vie, 70 litres, M. Gustave Didry, à 1 fr. 40 le litre ; Genièvre, 300 litres, M. Gustave Didry, à 1 fr. 40 le litre ; Malaga, 240 litres, M. Louis Grau, à 1 fr. 19 le litre ; Rhum, 200 litres, M. Santerne, à 1 fr. 65 le litre ; Vin blanc de Graves, 3.000 litres, M. Louis Grau, à 0 fr. 64 le litre ; Vin rouge de Bordeaux, 6.966 litres, M. Gustave Didry, à 0 fr. 55 le litre.

**Nominations ecclésiastiques.** — M. l'abbé Vallez, vicaire au Catteau, est transféré à la paroisse Notre-Dame.

**Une séance récréative à l'Hôpital civil.** — Sur l'invitation de la commission administrative, une séance récréative a été donnée, jeudi après-midi, dans le fumoir de l'Hôpital civil, aux convalescents, fort nombreux en ce moment. Cette séance avait été organisée par Mme Walter, directrice des cours secondaires de jeunes filles : elle comprenait une partie musicale, remplie par divers morceaux de chant, de piano et de violon, exécutés par des professeurs et élèves de l'Institution, puis une conférence sur Jeanne d'Arc, qui a vivement intéressé l'auditoire.

**Un homme d'équipe du chemin de fer victime d'un accident mortel à la gare annexe des marchandises.** — Vendredi matin, vers cinq heures et demie, des hommes d'équipe travaillant à la manœuvre des trains à la gare annexe des marchandises trouvaient l'un de leurs camarades gisant, les jambes écrasées, sur la sixième voie côté de Roubaix. Le malheureux respirait à peine; on le releva et on le transporta dans un bureau de la gare annexe, mais il ne tardait pas à rendre le dernier soupir sans avoir repris connaissance. M. le docteur Brunet, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès.

La victime de ce pénible accident est un homme de 27 ans nommé Georges Deshayes, célibataire, demeurant rue du Tilleul, estaminet Bisschop.

Il a été impossible de déterminer de quelle façon l'accident s'est produit : ni le surveillant, ni les hommes d'équipe n'en ont été témoins. On pense toutefois que c'est en travaillant à une manœuvre pour la formation du train 8708 que Deshayes aura glissé sur un terrain détrempé par les pluies récentes et sera tombé les jambes sous les wagons en mouvement.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Roubaix.

**Deux vols au Blanc-Seau.** — Deux vols ont été commis dans le quartier du Blanc-Seau, par des malfaiteurs restés inconnus. Le premier a été commis chez Mme Dubar, née Rosalie Delaporte, âgée de 35 ans demeurant rue du Congo 289. Pendant son absence on s'est introduit chez elle et on lui a dérobé : six couteaux de table, deux tabliers, trois paquets de tabac le tout d'une valeur de 9 francs 60.

— Le second vol a été commis chez M. Ghys, cordonnier. Pendant que Mme Ghys était occupée dans sa cuisine on s'est introduit dans le magasin et on a enlevé deux paires de bottines, deux chemises blanches et divers autres objets d'une valeur de 50 francs environ. Des plaintes ont été déposées à la police qui a ouvert une enquête.

**Arrestation d'un escroc.** — Dans la soirée de jeudi, la police a mis en état d'arrestation, un escroc, Jules-Joseph Vandenwèghe, âgé de 33 ans, voyageur de commerce demeurant à Bruxelles rue Otlet 5. Vandenwèghe est inculpé de plusieurs escroqueries au préjudice de commerçants de Lille et des environs. Il y a peu de temps il avait loué une maison rue Houchard 102. Il comptait pouvoir se servir du nom d'un homonyme, M. Théodore Vandenwèghe, qui habite au 119 de la même rue. Il se faisait adresser des marchandises de toute nature au nom de M. Vandenwèghe, rue Houchard, sans aucune autre indication.

M. E. Vandenweghe recevait les marchandises, que les fournisseurs envoyaient sans crainte, connaissant l'honorabilité de ce commerçant. L'escroc venait ensuite les lui réclamer. La police ayant découvert ce stratagème fit une enquête qui amena l'arrestation du coupable. Celui-ci a déjà subi plusieurs condamnations. Plusieurs plaintes avaient été déposées contre lui dans d'autres localités. Il sera transféré aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille.

**En manœuvrant un cabestan.** — Vendredi, dans la matinée, un homme d'équipe, Etienne Hartrel, demeurant à Wattrelos, était occupé à la manœuvre de wagons de marchandises, au moyen de cabestans mûs par l'électricité. Par suite d'un choc, le cabestan se brisa et atteignit Hartrel au mollet lui faisant une contusion assez forte. M. le docteur Fichaux, qui a soigné le blessé, a prescrit un repos de quelques jours.

**Les accidents du travail.** — Chez M. Louis Beuque, mécanicien, rue du Brun-Pain, un ouvrier frappeur, Joseph Bouchez, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or à Roubaix, a été blessé à l'annulaire droit par la chute d'une pièce de fer. M. le docteur Bernard, qui a soigné le blessé, lui a ordonné un repos de quinze à vingt jours.

— Un forgeron, Joseph Carlier, âgé de 18 ans, demeurant rue de l'Epidème, travaillant chez MM. Grau et Ducoulombier, rue Winoc-Chocqueel, a reçu sur le pouce droit un coup de marteau qui lui a arraché l'ongle. M. le docteur Playoust, qui a donné ses soins au blessé, a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail d'au moins vingt jours.

— Malvina Destailleur, âgée de 16 ans, bâcleuse chez M. Charles Six et demeurant à la Marlière, a eu le médius droit ratissé par un peigne de son métier. Elle subira une incapacité de travail de huit jours. Des soins lui ont été donnés par M. le docteur Vanneufville.

**Remise d'un extradé français à la frontière.** — Vendredi après-midi, les gendarmes belges ont remis entre les mains de leurs collègues de Tourcoing, un extradé, Joseph Delbar, âgé de 27 ans, tisserand, né à Roubaix. Cet homme qui est inculpé de vol qualifié, s'était enfui en Belgique. C'est à Liège qu'il a été arrêté en vertu d'un mandat d'extradition émanant du parquet de Lille. Delbar sera transféré à Lille aujourd'hui.

**Les contraventions.** — Dans la journée de vendredi les contraventions suivantes ont été dressées par la police : *une pour ivresse; une pour divagation d'un chien; deux pour* jet de boules de neige et tapage injurieux.

**Mouvaux.** — *Une réunion de l'Union Sociale et Patriotique.* — La première section de l'Union Sociale et Patriotique se réunira dimanche prochain chez *A.* Logerie, au quartier des Francs.

**Conseil à suivre.** — Ayez toujours à la maison des *Pilules du Dr Somer*; à la moindre indisposition, vous en prendrez quelques-unes, et vous éviterez ainsi bien des maladies graves.

Dépositaire principal : M. Boyaval, 8, place Charles-Roussel, et toutes pharmacies. 40632

**Si vous vous réunissez** en famille, adressez vos commandes à la Maison Tanghe-Verdonck, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, où un choix sans cesse renouvelé de tous articles comestibles vous accordera entière satisfaction. Arrivages journaliers de volailles et de gibiers. Champignons et huîtres, escargots. Magnifique choix d'ananas frais et de raisins frais, calvilles, etc., etc. Grand assortiment de conserves des meilleures marques Epiceries de premier choix et absolument supérieures. Tous les vendredis gibiers de marais, moules parquées, craquelots. 59402

**Marcq-en-Barœul.** — *Les trottoirs de la route départementale.* — L'entretien des trottoirs de la route départementale incombe au département et à la commune. Celle-ci est tenue à fournir les scories nécessaires et les ouvriers cantonniers ont la charge de les étendre. Il y a déjà plusieurs jours que l'administration municipale a fait déposer des tas de scories ; et la pelle des cantonniers n'a pas encore passé par là. Il y aurait cependant urgence à exécuter ces travaux. Ces monticules de scories peuvent être cause d'accidents. Et quand bien même ne serait ce que dans l'intérêt des piétons!

— *L'accident mortel de Fives.* — Nous avons, dans notre précédent numéro, relaté l'accident mortel survenu jeudi à Fives-Lille. Les parents de Florimond Caste habitent le hameau du Pont, rue Sébastopol, 17. Le cadavre du malheureux jeune homme a été ramené à Marcq vendredi.

**Neuville-en-Ferrain.** — *Messe de prémices.* — Un jeune homme de Neuville, M. Jules D'Halluin, nouvellement promu au sacerdoce, célébrera sa messe de prémices dimanche 7 janvier 1900, à dix heures, en l'église paroissiale de Neuville-en-Ferrain.

**Communications**

ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS (Café de la Presse). — La commission rappelle à Messieurs les sociétaires que la réunion trimestrielle aura lieu dimanche 31 décembre, à 5 heures 1/2 du soir. Communications importantes, présence urgente. Il ne sera pas envoyé de convocation personnelle.

PRIME OFFERTE AUX TOURQUENNOIS
A l'occasion des fêtes, la société l'*Avenir*, vins et spiritueux, rue de Guisnes, 67, offrira un superbe calendrier à tout acheteur de ses produits. 60948

**PHOTOGRAPHIE**, 81, rue Desurmont, 81. Superbes portraits 40 X 30 gratis aux mariés.

**L'incident de l'Ecole supérieure de commerce.** — M. Petit-Dutaillis, directeur de l'Ecole supérieure de commerce, vient d'adresser au *Progrès du Nord* une lettre en réponse à un article de ce journal. Le *Progrès* avait demandé la suppression de l'Ecole, prétendant qu'elle ne renfermait que des fruits secs et n'avait qu'un but : soustraire un certain nombre de jeunes gens riches aux obligations du service militaire. M. Petit-Dutaillis répond que le niveau des concours d'entrée et surtout de sortie est assez élevé pour justifier le titre d'Ecole *supérieure* de commerce; que l'Ecole rend de grands services et que l'Allemagne possède un grand nombre d'écoles organisées de la même façon que les nôtres.

## L'ASSASSINAT DE M. PAUL SCHOTSMANS
### Une nouvelle enquête

Il y a quelques jours, un journal publiait une lettre de M. Schotsmans, maire de Muncq-Nieurlet (Pas-de-Calais), et père de la victime de Seclin, dans laquelle il prétendait croire que les assassins de son fils étaient trois. Un de nos confrères est allé interviewer M. Schotsmans à ce sujet et voici ce qu'il apprit.

Le maire de Muncq-Nieurlet apprit qu'un jeune homme de 22 ans, blond, d'origine belge, terrassier à Paris, s'était, un jour d'ivresse, vanté à deux vieillards d'être l'un des auteurs du crime de Seclin.

— C'est moi qui ai assassiné le « brasseur » du Nord, ajouta-t-il. Nous étions trois ; cela nous a rapporté chacun cinq francs. Il n'avait que quinze francs en poche. Nous avons été volés. Pourtant nous avons eu du mal, car il s'est défendu comme un diable et il a crié comme un c...

Le jeune homme déclara en outre avoir vendu la montre en or de M. Schotsmans à un brocanteur pour 40 francs.

Quelques jours plus tard, les vieillards, de retour à Mons, leur pays, racontèrent cette histoire à un avocat de Mons. La justice fut informée et, il y a trois semaines, M. Cochefert, chef de la sûreté, confrontait les vieillards et le jeune terrassier. Celui-ci prétendit que les vieillards n'avaient qu'un but, gagner la prime promise. Il ajouta que le jour du crime, il avait travaillé jusqu'à trois heures à Drocourt, ville distante de douze kilomètres de Douai et n'avait pu se rendre dans cette ville pour y prendre le train 343.

Faute de preuves suffisantes, M. Cochefert le laissa en liberté. On recherche le brocanteur à qui il aurait vendu la montre.

**POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL**
3, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

## CONVOIS FUNÈBRES & ODITS

Les amis et connaissances de la famille Antoine MULATON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Antoine Mulaton**, ancien industriel, ancien conseiller municipal, décédé à Hem, le 28 décembre 1899, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 2 janvier 1900, à 10 heures 1/2, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Citadelle, à 10 h. 1/4.

Les amis et connaissances de la famille ODOU-LEROUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Emile Odou**, décédé à Melbourne (Australie), le 24 décembre 1899, à l'âge de 45 ans, muni des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennel, qui aura lieu le samedi 30 courant, à 9 heures 1/2, (la messe à 10 heures), en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Tourcoing. 60924

**Spécialité de caveaux et de monuments funéraires. Victor CASTERMANN, rue d'Isly, 139, à Roubaix.** Caveaux pour trois corps, tout en ciment y compris la semelle, travail exécuté en 18 heures et garanti contre toutes infiltrations, prix 235 fr. Les mêmes caveaux pour six corps, travail exécuté en 24 heures, 400 fr. 57983

## Nouvelles Militaires

**Armée territoriale.** — *Infanterie.* — Les officiers de réserve dont les noms suivent, qui ont accompli dans l'armée active et sa réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations ci-après indiquées :

Au 1er régiment : MM. de Vrière, lieutenant; Louis Duprez, Paul Collin, sous-lieutenants au régiment de Lille.

Au 2e régiment : MM. Eugène Delcourt, lieutenant, et Yournail, sous-lieutenant au régiment de Valenciennes ; J.-B. Sutra, sous-lieutenant au régiment de Montluçon; Hector Niollet, sous-lieutenant au régiment de Béthune; Luxor Coquelet, Louis Ansel, sous-lieutenants au 145e; Ernest Bottelle, Jules Delmotte, sous-lieutenants au 147e.

Au 3e régiment : MM. Plusjengème, lieutenant au régiment de Bar-le-Duc ; Swinghedauw, sous-lieutenant au régiment de Bar-le-Duc ; Jules Gallin, sous-lieutenant au régiment de Tulle ; François Bonvalot, lieutenant au 1er régiment de zouaves.

Au 4e régiment : MM. Henri Grau, sous-lieutenant au régiment d'Avesnes; Célestin Michaux, sous-lieutenant au régiment de Bar-le-Duc ; Gaston Adriensence, sous-lieutenant au 145e ; Jules Vermont, lieutenant, Gaston Cabère, Paul Desurmont, sous-lieutenants au 16e bataillon de chasseurs.

Au 5e régiment : MM. Joseph Girard, Emile Pouey, Sanchon, lieutenants au régiment d'Arras ; Alphonse Tierny, lieutenant au régiment de Béthune.

Au 6e régiment : MM. Léon Caillet, Jean Falque, sous-lieutenant au régiment de Béthune ; Alexandre Douvrin, sous-lieutenant au régiment de Cambrai ; Ernest Brunswick, lieutenant au régiment de Blois, Gustave Prud'homme, sous-lieutenant au régiment du Blanc.

Au 7e régiment : MM. Maurice Lengaigne, lieutenant ; Alexandre Tellier, sous-lieutenant au régiment de St-Omer ; Maurice Castre, Alfred Leury, sous-lieutenant au régiment de Béthune ; Louis Caville, sous-lieutenant au régiment de Nîmes ; Auguste Lefrancq, sous-lieutenant au 145e.

Au 8e régiment : MM. Charles Beirnaert, Achille Catteaux, lieutenants; Henri Lemaire, Victor Lemettre, sous-lieutenants au régiment de Dunkerque; Jules de Mersseman, sous-lieutenant au régiment d'Arras; Carle Borel, lieutenant au régiment de Châlons-sur-Marne; Albert Bonpain, sous-lieutenant au 147e; Louis Régnier, sous-lieutenant au 148e. Au 14e régiment : MM. Deneux, sous-lieutenant au 16e bataillon de chasseurs.

Au 15e régiment : M. Charles Quaeghebeur, sous-lieutenant au régiment de Saint-Omer. Au 16e régiment : MM. Lanoux, lieutenant, Paul Leclercq, sous-lieutenant au régiment d'Avesnes. Au 45e régiment : M. J.-B. Lallement, sous-lieutenant au régiment de Cambrai. Au 76e régiment : M. Rousselet, sous-lieutenant au régiment de Cambrai. Au 90e régiment : M. J. Hutin, sous-lieutenant au régiment de Dunkerque. Au 120e régiment : M. Ange Giussi, sous-lieutenant au régiment de Valenciennes. Au 142e régiment : M. Louis Reimain, sous-lieutenant au régiment d'Arras.

## TRIBUNAUX

**Tribunal correctionnel de Lille.** — *Audience du vendredi 29 décembre 1899.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — LES VOLS DANS UN MAGASIN A ROUBAIX. — Il y a huit jours, nous annoncions l'arrestation d'une femme, Aurore Lefebvre, âgée de 24 ans; soigneuse, demeurant rue des Longues-Haies, 224, pour vol dans le magasin de Florence Devetter, femme Scheire, épicière, demeurant elle aussi rue des Longues-Haies, au numéro 227. Aurore Lefebvre était venue demander pour un sou de fagots, et, pendant qu'on la servait, elle avait fait main-basse sur sept paires de bas de laine qu'elle glissait sous sa robe. Par malheur, elle avait été vue par la marchande qui la fit coffrer.

Depuis longtemps, Mme Scheire s'apercevait que de nombreux vols étaient commis dans son magasin, et jamais elle n'avait pu pincer la coupable ; aussitôt les soupçons tombèrent sur Aurore Lefebvre. Celle-ci jura ses grands dieux que cela n'était point, elle désigna pour la voleuse une voisine qui, disait-elle, l'avait excitée à commettre ces méfaits, une nommée Léonie Farvaque, femme Vanschel, 31 ans, ménagère, habitant au n° 4, cour Desreumaux. Une perquisition faite au domicile de cette femme fit découvrir, en effet, des paires de bas volés chez Mme Scheire, et l'inculpée ne fit d'ailleurs aucune difficulté pour reconnaître sa faute.

Ces deux affaires sont venues à l'audience d'hier, l'une après l'autre ; il n'y avait aucun lien entre elles, puisque les faits étaient bien distincts.

La situation la plus critique était celle de Léonie Farvaque qui a déjà été condamnée récemment pour vol à quatre mois de prison. Me Bataille fait valoir la misère où elle se trouvait, son mari étant malade depuis deux ans et elle est avec trois petits enfants ; il se demande si on ne pourrait pas suivre la jurisprudence célèbre inaugurée par le président Magnaud. Le Tribunal n'a pas été jusque-là; il s'est montré toutefois d'une extrême indulgence en infligeant à la femme Farvaque 50 francs d'amende. Quant à Aurore Lefebvre, défendue par Me de Lauwereyns, elle encourt 20 jours de prison avec sursis.

OU EST LE VOLÉ? — On cherche le volé, dans cette affaire, on cherche même le voleur, on ne connaît que le complice; ce n'est pas banal. Oscar Delporte, 36 ans, surveillant chez M. Motte, demeure à Roubaix, 84, rue des Filatures; le 1er décembre, dans la soirée, les voisins le virent arriver en voiture avec un autre individu qu'il alla à introduire chez lui un ballot suspect: cela parut étrange, on en causa, et la femme de Delporte qui est séparée de lui depuis quelque temps, résolut d'en avoir le cœur net ; à l'aide de fausses clefs elle pénétra au domicile conjugal, et y vit une quantité de paquets de fil de coton, pour une quarantaine de kilos. Elle dénonça le fait au commissaire de police, et Delporte, interrogé, ne put indiquer la provenance de ce ballot; il refusa même de dénoncer celui qui l'avait apporté avec lui. Détail typique : pour essayer de vendre ces écheveaux de fil, il les avait décliquetés et réduits à l'état de déchet?

Il a été impossible de savoir où ce fil avait été volé, ni qui l'avait volé; de sorte que l'ordonnance de renvoi porte, pour Delporte : complice de vol commis par un inconnu au préjudice d'inconnu. Mais la complicité n'en paraît pas moins établie au Tribunal qui condamne Delporte en quatre mois de prison.

DEUX CAMARADES, domestiques tous deux chez M. Franchomme, cultivateur à Wattrelos, rue de Leers, se sont battus dans leur chambre, dans la nuit de Noël ; l'un d'eux, Victor Vandorne, reçut de l'autre, Jules Vanhepacker, un violent coup de marteau sur la tête. — Quatre mois de prison à Vanhenacker.

ALLUMEURS DE GAZ ATTAQUÉS. — Deux allumeurs de gaz, le père et le fils, Alois et Jean Verbrouck, demeurant à Roubaix boulevard de Mulhouse, faisaient leur tournée pour éteindre les réverbères dans le quartier du Pile, le 20 novembre dernier, vers minuit, quand, passant place Carnot, ils furent attaqués par trois individus qui se jetèrent sur eux à coups de bâton. Ils ont pu reconnaître un de leurs agresseurs, c'est un nommé Charles Vanderkerten, 23 ans, peigneur, demeurant rue Kléber, qui, par défaut, se voit infliger 15 jours de prison.

UN INDIVIDU en état d'ivresse, Charles Vandeyvyere, de Linselles, voulait à toute force le 5 novembre se faire ouvrir l'estaminet de la «Maison blanche,» place du Blaton; il était onze heures et demie du soir, tout était fermé, il cognait sur les volets et faisait un vacarme épouvantable. Il aggrava son cas en traitant le garde Ghestem de « rien du tout ». Coût : 25 francs d'amende pour outrages, 5 francs pour ivresse.

ACCIDENT D'ATELIER. — En travaillant chez M. Jules Delbecque, nickeleur, rue du Collège à Roubaix, le jeune Achille Debuquoy âgé de 15 ans, eut la main droite prise dans une machine à polir, cela amena une fracture du bras aujourd'hui guérie. L'inspecteur du travail relève contre M. Delbecque deux contraventions, l'une par défaut de déclaration de l'accident, l'autre pour n'avoir pas protégé l'appareil par une fourche de débrayage de la poulie fixe ; cette dernière contravention entraîne le délit de blessures par imprudence, par suite d'observation des règlements. Après plaidoirie de Me Gœthals, M. Delbecque est condamné à une amende de 50 francs pour délit, et à deux amendes de dix francs pour les contraventions.

AFFAIRES DIVERSES. — Victor Picavet, 21 ans, frappeur à Marcq, coups à Sophie Verstraete, une jeune fille de Marquette qu'il rencontrait le 5 novembre au cabaret Caron à La Madeleine, 6 jours de prison avec sursis. — Henri Chevalier, bris de clôture et ivresse, 6 jours de prison avec sursis et 25 fr. — Henri Leclercq, 54 ans, journalier, vagabondage ivresse, 2 mois et 5 fr. — Joseph Ledent, 42 ans, ouvrier de ferme, mendicité à Roubaix, 4 mois de prison.

## Concerts & Spectacles

**Roubaix.** — *A l'Hippodrome.* — M. Baret, l'impresario des représentations dramatiques de la saison, nous communique l'avis suivant :

« Le succès obtenu en septembre dernier par la création des abonnements de saison, nous décide en présence des nombreuses demandes qui nous sont adressées à créer de nouveaux abonnements de trimestre partant du 1er janvier pour finir au 15 avril 1900.

» Ces abonnements donneront droit à dix-sept représentations y compris les représentations d'opéra et d'opéra-comique qui seront données pendant cette période.

» Nous comptons surtout, dans cette seconde partie de la saison, donner un certain nombre de nouveautés inédites à Roubaix.